

SEL Terre

-- Co-Production --

Co-Production

Projet G.A.E.L.

Groupe d'Auto-Entrepreneurs
Local

Collectif SEL Terre
mardi 21 juillet 2009

Projet G.A.E.L.

GAEL est l'abréviation de Groupe d'Auto-Entrepreneurs Local

Le GAEL est une association loi 1901 (ou un service à l'intérieur d'une asso) qui a pour but de gérer une communauté d'auto-entrepreneurs en mutualisant la communication, la gestion et en favorisant les échanges.

Pour les échanges le GAEL a choisi l'euro, des unités d'échange et quand c'est possible la carte SOL.

Le GAEL constate qu'au niveau du citoyen lambda l'euro est une monnaie d'échange locale comme une autre car il sait qu'il a peu de moyen d'agir contre les spéculateurs des hautes finances : le GAEL choisit la production.

En fait ce qui intéresse le GAEL c'est la [co-production](#) :

- ▶ des offreurs qui vont pouvoir s'associer temporairement sur certains projets ;
- ▶ des offreurs qui pourront demander des services à d'autres offreurs sous forme d'échanges.

Le GAEL sera utile pour permettre la promotion de ses membres auto-entrepreneurs au moindre coût et avec un maximum de notoriété. Ce serait un peu l'équivalent d'une micro-coopérative d'activité et d'emploi autogérée !

Le GAEL est un outil de gestion permettant d'avoir des prix d'achats groupés ou individuels plus bas que des personnes isolées.

Le GAEL est aussi un système d'[affacturation](#) permettant :

- ▶ aux clients de faire des paiements électroniques ;
- ▶ de faire une facture globale à un client pour plusieurs prestations ;
- ▶ etc.

Pour les échanges plusieurs possibilités sont offertes :

- ▶ le Livret d'Echange Temps Solidaire : carnet du JEU pour échanger son temps ;
- ▶ la carte SOL quand c'est possible ;
- ▶ le carnet GAEL qui permet d'avoir une comptabilité interne en Euros Gérés par GAEL (EGG) enregistrent les transactions entre membres dans un système par compensation.

Les sources de revenus du GAEL sont :

- ▶ les cotisations annuelles ;
- ▶ la marge d'affacturation ;
- ▶ la gestion des EGG avec un principe de monnaie fondante.

Aspect légal

Une certification juridique reste à faire mais les éléments de base semblent favorables :

- ▶ le régime de l'auto-entrepreneur est officiel et permet légalement de travailler comme sous-traitant ;
- ▶ un auto-entrepreneur paye déjà toutes les charges et impôts avec une simple déclaration mensuelle, le GAEL peut même se charger de faire cette déclaration ;
- ▶ le problème de l'assurance peut trouver des solutions ;
- ▶ la gestion de la TVA est inexistante car nous sommes dans le monde de la micro-entreprise.

Seule la gestion des EGG semble rester dans un vide juridique : on pourrait éventuellement reprocher à un service rendu en EGG de ne pas payer les charges+impôts forfaitaires de 23% mais il faut alors bien comprendre que nous vivons dans une société où le [revenu universel](#) n'existe pas (sauf le RSA), alors c'est très bien en contrepartie de pouvoir faire des échanges : la solidarité entre citoyens remplace la solidarité de l'état et cela permet d'augmenter le pouvoir d'achat des plus pauvres.

Pour en savoir plus sur l'auto-entrepreneur :

<http://www.lautoentrepreneur.info>